

Nombre de Membres :
En exercice 11
Présents :
Votants :

Date convocation
25/03/2014
Date d'affichage

L'an deux mil quatorze le vingt-neuf mars à 13 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Claude CRILLON le plus âgé des membres du conseil.

Présents : Jacques MARCHAL – Maud ALEXANDRE – Anne BOYE-TUIZAT – Eric CABLE – Laurent CORBIER – Claude CRILLON – Régis GAUDARE – Patrick GIFFARD – Nathalie OBERHOLTZ – Bernard PEIGNIER – Patricia SERRAR
Absents excusés : Néant
Procuration :
Secrétaire de séance : Maud ALEXANDRE

2014-0001) 5. INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE
5.2 Fonctionnement des assemblées
ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

- Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue
- Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu;

Monsieur Jacques MARCHAL s'est proposé au poste de Maire

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins :	11
à déduire bulletins (blancs et nuls) :	01
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	06

A obtenu :

- Monsieur Jacques MARCHAL : 10 voix (Dix)
- Monsieur Jacques MARCHAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclaré élu.

- Monsieur Jacques MARCHAL est proclamé Maire et immédiatement installé.

*Nombre de
 Membres :*
 En exercice 11
 Présents :
 Votants :

***Date convocation
 25/03/2014
 Date d'affichage***

L'an deux mil quatorze le vingt-neuf mars à 13 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Claude CRILLON le plus âgé des membres du conseil.

Présents : Jacques MARCHAL – Maud ALEXANDRE – Anne BOYE-TUIZAT – Eric CABLE – Laurent CORBIER – Claude CRILLON – Régis GAUDARE – Patrick GIFFARD – Nathalie OBERHOLTZ - Bernard PEIGNIER – Patricia SERRAR
 Absents excusés : Néant
 Procuration :
 Secrétaire de séance : Maud ALEXANDRE

**2014-0002) 5. INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE
 5.2 Fonctionnement des assemblées
 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Conformément à l'article I 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire précise que trois adjoints maximum peuvent être élus au sein du Conseil Municipal.

Le maire propose de mettre en place 2 (deux) poste d'adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Résultat du vote :

2 adjoints : 11 oui
 0 Non
 0 bulletin blanc

DECIDE, à l'unanimité d'élire 2 ADJOINTS.

**2014-0003) 5. INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE
 5.2 Fonctionnement des assemblées
 ELECTION DES ADJOINTS**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité

absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu;
Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Bernard PEIGNIER s'est proposé au poste de 1^{er} adjoint

Election du 1er adjoint :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins :	11
à déduire bulletins (blancs et nuls) :	01
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	06

A obtenu :

- Monsieur Bernard PEIGNIER	10 voix (dix)
-----------------------------	---------------

Monsieur Bernard PEIGNIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 1er adjoint au maire et immédiatement installé

Nathalie OBERHOLTZ s'est proposé au poste du 2^{ème} adjoint
Patrick GIFFARD s'est proposé au poste du 2^{ème} adjoint

Election du 2^{ème} adjoint

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins :	11
à déduire bulletins (blancs et nuls) :	01
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	06

A obtenu :

- Madame Nathalie OBERHOLTZ	09
- Monsieur Patrick GIFFARD	01

Madame Nathalie OBERHOLTZ	09	voix (neuf)
---------------------------	----	-------------

Madame Nathalie OBERHOLTZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 2^{ème} adjoint au maire et immédiatement installé.

Le Maire
Jacques MARCHAL

réunion du Conseil Municipal qui aura lieu
Samedi 29 mars à 13h00 au lieu ordinaire de ses séances.

ORDRE DU JOUR :

1. Installation du Conseil municipal
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre d'adjoint(s)
4. Election du ou des adjoints